

YUKON

YUKON

CANADA

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2014/ 57

DÉCRET 2014/57

APPRENTICE TRAINING ACT

LOI SUR L'APPRENTISSAGE

Pursuant to section 5 of the *Apprentice Training Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 5 de la *Loi sur l'apprentissage*, décrète ce qui suit :

1 Cory Laidler is appointed as a member and chair of the Apprentice Advisory Board, as an employer in a designated occupation, for a three-year term.

1 Cory Laidler est nommé membre et président du Conseil consultatif de l'apprentissage, à titre d'employeur d'un métier désigné, pour un mandat de trois ans.

Dated at Whitehorse, Yukon,

Fait à Whitehorse, au Yukon,

*April 11*

2014.

le *11 avril*

2014.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon